



A - TRAVAUX

Crèche – choix du prestataire Maîtrise d'ouvrage déléguée : OPAC 43 taux de forfait global de rémunération 2,70 % (celui du précédent projet : 3,50 %).

- **Maîtrise d'œuvre – Nouveau contrat avec Thierry MAGAUD, architecte :** aux mêmes conditions de rémunération (taux de rémunération de 8,50%), pour un projet sur le nouvel emplacement, aucune indemnité pour le précédent contrat.

Cession du terrain rue du 18 juin 1940 au Foyer Vellave

choix de la municipalité : vendre le terrain dans sa totalité au prix de 40€ le m².

PAPILA (prévention des inondations de la Loire et ses affluents) Participation versée au SICALA pour la formation de deux agents à l'automate d'appels.

Financement : 70% Etat et Conseil Général. 282,60 € à la charge de la commune.

Deux agents des services administratifs participent à cette formation.

B - FINANCES

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable de redevances de transport scolaire 2004 pour un montant de 101,54 €.

Musée

- Globalisation de l'encaisse de la régie Musée « Boutique et entrées » à la somme de 5 000 €.
- Prise en charge par la commune de 63,50 € correspondant à divers vols de petits objets de la boutique
- Ouverture de crédits pour la prise en compte du don fait à la Boutique par les Amis du Musée. Il s'agit d'un jeu d'écriture afin d'intégrer les produits dans l'actif de la commune et prendre en compte leur valeur; deux lignes de compte créées au budget, une en dépense, l'autre en recette.
- Ajout de nouveaux produits en stock à la Boutique afin de renouveler le stock existant, en créer d'autres, les intégrer à l'actif de la commune. Les napperons sont réalisés par les dentellières du musée.
- **Mise en vente du catalogue expo « Les contours du vide, dentelles et entrelacs dans le Design ».** réalisé par la société « Des mots et des Couleurs » (installée à Rosières). Publication bilingue (français / anglais), format 24 x 24 cm, 96 pages, couleurs, l'ouvrage sera imprimé en 1000 exemplaires. coût total d'environ 12 900 euros, répartition financement :
- 5 000 € pour la conception graphique pris sur le budget d'organisation de l'exposition (financement Communauté de Communes (20%), Conseil Général de Haute-Loire (20%), Conseil Régional

d'Auvergne (20%) et DRAC Auvergne (20%) mairie de Retournac (20%)),

- 7 900 € pris en charge sur les recettes de régie billetterie et boutique.

Avec un prix de vente direct de l'ouvrage de 25 € établi sur les conseils de l'éditeur, 400 ouvrages vendus directement au Musée ou par Internet permettront d'amortir l'investissement.

Virement de crédits au compte « Fêtes et Cérémonies » compte-tenu des dépenses 2007 réglées sur l'exercice 2008

Le compte administratif 2007 de la commune de Retournac a été approuvé par la précédente municipalité le mardi 4 mars 2008. Le compte-rendu de cette séance n'a jamais fait l'objet d'approbation.

Au budget primitif 2007, la municipalité de Jean DELOLME avait inscrit au compte 6232 34 000 €. Le compte administratif 2007 approuvé le 4 mars 2008 par cette précédente municipalité laisse apparaître un dépassement de crédit certain, soit un réalisé de 43 299,12€...

Lors du budget Primitif 2008, la nouvelle municipalité a inscrit 25 000€. Toutefois, un examen de l'historique de ce compte pour l'exercice 2008 laisse apparaître 11 278,99€ de dépenses qui auraient dû être comptabilisées lors du compte administratif 2007 de façon indiscutable, puisqu'il s'agit de dépenses réalisées en 2007 mais qui ont pourtant été imputées au Budget Primitif 2008.

Pour mémoire :

23/01/08 thé dansant+repas anciens 2007 :	50,59€
23/01/08 thé dansant+repas anciens 2007 :	450,30€
23/01/08 thé dansant 2007 :	243€
23/01/08 thé dansant+repas anciens 2007 :	3250€
23/01/08 colis de Noël année 2007 :	1925€
23/01/08 sapins de Noël 2007 :	1618,18€
23/01/08 photos thé dansant année 2007 :	30€
23/01/08 fête un bébé un arbre novembre 2007	14,52€
23/01/08 thé dansant+téléthon 2007 :	270,55€
23/01/08 photos repas des anciens 2007 :	121,60€
23/01/08 gardiennage foire pâquerettes 2007 :	444,96€
07/02/08 sono thé dansant+repas aînés 2007 :	672,15€
07/02/08 carte de vœux 2008 :	197,34€
03/04/08 inauguration musée 7 juillet 2007 :	1990,80€

soit un total de : 11 278,99€

Par ailleurs, le 27 février 2008 a été réglé à la société RICARD, une facture d'un montant de 1341,41€ toujours à partir du compte 6232.

Ainsi, 12 620,4€ grevaient déjà ce chapitre avant même le vote du budget primitif 2008.

Les nouveaux élus qui commençaient leur mandat le 21 mars 2008 et votaient le budget primitif le 29 avril 2008 n'avaient pas connaissance d'un tel « héritage » ou dépenses anticipées sur l'exercice 2008.

Pour tenir compte d'un dépassement de crédits sur le compte 6232 - Fêtes et Cérémonies - dû au règlement en 2008 de factures imputables à l'exercice 2007, pour un montant de 13 000,00 euros, il est procédé à un virement de crédits interne au chapitre 62. Une diminution des prévisions sera réalisée sur d'autres comptes pour un total de 13 000€.

Recouvrement de factures payées à tort par la Commune

- Une facture d'un montant de 1 341,41 € correspondant à l'achat de bouteilles d'apéritif auprès de la société RICARD (36 bouteilles de Ricard et 36 bouteilles de whisky) établie le 8 février 2008, a été payée beaucoup plus rapidement que d'autres, dès le 27 février 2008. Ces bouteilles ont été livrées à la filature. Il n'y a pas de délibération du conseil municipal qui justifie cet achat. Il semble assez éloigné des missions habituelles d'une mairie ou d'un service public. Le conseil municipal décide d'établir un titre de recette auprès de Monsieur Jean DELOLME ancien maire afin de rembourser cette dépense qui ne correspond pas aux missions habituelles d'une mairie ou d'un service public.
- Le 5 juillet 2007, une plaque en lave avec texte, de 55cm X 70 cm a été commandée par Monsieur Jean DELOLME ancien maire pour un montant de 577€. Cette plaque commémorative de l'inauguration du musée n'a fait l'objet d'aucune décision du conseil municipal. Par son contenu ne mentionnant ni le conseil municipal, ni le conseil général, ni le conseil régional, ni l'Etat et l'Union Européenne, elle a choqué de nombreux élus municipaux, départementaux, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Régional. Le conseil municipal décide de faire établir une autre plaque mentionnant tous les partenaires financiers, en place de la réalisation contestée et contestable. Cette dernière sera rendue à son commanditaire. Le conseil municipal décide d'établir un titre de recette auprès de Monsieur Jean DELOLME ancien maire afin de rembourser cette dépense qui ne correspond pas aux missions habituelles d'une mairie ou d'un service public.

-> **Saisine de la Chambre régionale des comptes sur la gestion précédente** : Compte tenu de ces « découvertes », le conseil municipal décide de saisir la chambre régionale des comptes sur les 7 derniers exercices financiers de la commune ou à défaut sur les exercices 2006 et 2007.

Subventions exceptionnelles

- > **120 €** à l'Association Parents Elèves Charrées - Jussac pour la location du préfabriqué de Charrées afin d'honorer une réservation de salle alors que toutes les salles municipales étaient prises.
- > **500 €** aux Amis d'Artias pour l'entretien et l'aménagement du site, avec des félicitations pour la qualité du travail entrepris.
- > **200 €** subvention exceptionnelle « starter » de démarrage à l'Ecole de Pétanque créée par la Pétanque Retournacoise.

C - ADMINISTRATION GENERALE

Assurances : Avenant n° 14 au contrat police « Pacte Biens »

Commission Locale d'Evaluation des Charges - Désignation de deux représentants auprès de la Communauté de Communes des Sucs : Bernard PONTVIANNE et Pierre ASTOR.

Jugement du Tribunal Administratif - Annulation de décisions prises lors du Conseil Municipal du 29 Mai 2006 par l'ancienne municipalité

Par jugement en date du 9 septembre 2008, le Tribunal Administratif annule deux délibérations du Conseil Municipal de Retournac prises par l'ancienne municipalité sous la présidence de Monsieur Jean DELOLME, lors de la séance du 29 mai 2006 portant sur le retrait de délégation à un adjoint l'autre sur le retrait des représentations de Monsieur Pierre Astor à des organismes extérieurs.

Bien que Pierre ASTOR ait alerté Monsieur Jean DELOLME maire en exercice, son conseil municipal, et le secrétaire général sur le caractère illégal de ces délibérations, l'ancienne municipalité avait cru bon de réaliser cette démarche.

L'ancienne municipalité avait adressé un texte à la presse locale, titrant sur ces deux sujets. Malgré le caractère infamant d'une telle démarche, « la Tribune le Progrès » n'avait jamais publié de droit de réponse.

D - URBANISME

Plan d'Occupation des Sols - Proposition chiffrée de l'architecte urbaniste pour la réalisation de la simple modification concernant la crèche 950 €.

Vente maison place du 11 Novembre

La Commune est propriétaire d'un petit bâtiment 16 place du 11 Novembre parcelle BL 41 pour 28 m² et d'un petit jardin BL 39 pour 128 m². Une agence immobilière sollicite la commune pour l'achat par un particulier. **Par volonté de transparence totale, le conseil municipal demande une expertise afin de déterminer la valeur du bien, et porte, par la présente publication, cette vente à la connaissance de toute personne intéressée.**

La commune de Retournac a davantage vocation à accueillir de nouveaux habitants ou des propriétaires que de procéder à des acquisitions en centre ville aux fins de démolir ultérieurement.

E - QUESTIONS DIVERSES

Monopole Public d'Etat de la Poste

Un appel à signature en date du 24 septembre a été adressé à la commune par un maire adjoint aux finances d'une commune voisine. Celui-ci demande la présentation d'une proposition de loi en vue du rétablissement du monopole public d'Etat de la Poste au parlement. Le Conseil Municipal approuve cette motion.

Approbation Indemnité Logement Instituteurs - Taux de base 2008.

Participation aux Travaux à l'Eglise Saint Matthieu de Sarlanges

L'Association Diocésaine du Puy - ADP Paroisse de Retournac a fait parvenir en Mairie par l'intermédiaire de Monsieur le Curé affectataire, un chèque de 5 000 euros, produit de la souscription et d'un don de la paroisse.

Le Conseil Municipal remercie les généreux donateurs et autorise l'encaissement de ce chèque.

Demande de subvention exceptionnelle à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (ministère de la culture)

4500€ pour les actions culturelles 2008 (4 expositions temporaires, stages scientifiques d'identification des dentelles, etc...).

12 170 euros l'aménagement des réserves en matériel spécialisé de conservation, manipulation et étude des œuvres.

Le Maire va réaliser les démarches nécessaires.

Etude de chauffage bois et solaire : création d'une commission afin de rencontrer l'OPAC. Une étude de faisabilité en ce qui concerne des bâtiments publics, ainsi que des habitations apparaît opportune.

SMA service minimum d'accueil dans les écoles

Monsieur le Directeur du groupe scolaire Jean Saby adresse au conseil municipal un courrier expliquant les difficultés de mise en place d'un tel service.

Vu les moyens restreints tant humains que financiers de notre collectivité, lourdement pénalisée par ses faibles dotations (absence de DGE cette année).

Vu l'absence d'un personnel municipal en nombre agréé par l'Etat et habilité à intervenir auprès d'un public enfants de notre commune en dehors des ATSEM.

Vu le tableau des effectifs, vu l'impossibilité de convoquer le jour même à 8h30 un conseil municipal, de créer sur le champ des emplois, de les pourvoir à

titre statutaire ou contractuel.

Vu les difficultés identiques rencontrées dans de nombreuses communes de notre strate démographique, des strates supérieures, jusqu'à la ville de Paris, chacune concluant à l'impossibilité d'organisation.

Le conseil municipal renonce à la mise en place du SMA dans la situation actuelle.

SICALA (aménagement de la Loire et de ses affluents)

désignation d'un membre du conseil municipal : Raoul GANIVET

Recensement de la population entre le 15 janvier et 14 février 2009

**Prochain conseil municipal :
jeudi 20 novembre 2008 à 20h30**

Brèves informations :

FETE D'HALLOWEEN

Des jeux ont été organisés le mercredi 15 et samedi 18 octobre ; des histoires de sorcières racontées mercredi 22 octobre suivies d'un jeu le samedi 25 octobre.

Mercredi 29 octobre : jeu sur les étals du marché.

Vendredi 31 octobre 16h30 : devant l'Office de Tourisme. Remise des lots et des prix de chaque jeu.

Nous demandons aux enfants d'être déguisés afin de défiler dans les rues du village et de « soustraire » des friandises en échange d'une « protection contre les fantômes et sorcières ». Défilé jusqu'à la filature suivi d'un goûter musical offert aux enfants. Nous mettrons en commun toutes les friandises pour les distribuer pendant l'animation qui se terminera à 19H.

VACANCES DE TOUSSAINT

Le centre de loisirs du Cros ouvre ses portes à la demi-journée ou à la journée, jusqu'à 18h. Un accueil (au dessus de l'office de Tourisme) est organisé le matin à partir de 7h15 pour les familles qui en font la demande à l'inscription. Le Centre de loisirs participent au défilé et au bal d'Halloween.

MEDIATHEQUE René Garnier

jeudi 30 octobre à 15h : lectures policières par la compagnie Nوسفératu dans le cadre de lire en fête. Une conférence autour du roman policier avec Mr Larminier a eu lieu.

mercredi 5 novembre 15h samedi 8 novembre à 10h : venez fabriquer un livre à la manière de Komagata, artiste japonais.

Ces animations sont ouvertes à tout public de 8 à 98 ans. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la médiathèque au 04 71 59 44 46.

ATELIER BIEN VIEILLIR

Une première session se termine dans une ambiance chaleureuse et amicale, 6 thèmes sont abordés : Bien dans son corps, bien dans sa tête ; pas de retraite pour la fourchette, les 5 sens en éveil, dormir quand on n'a plus 20 ans, le médicament, un produit pas comme les autres, faites de vieux os. Une deuxième session démarre début novembre. N'hésitez pas à contacter Mme CHAUDIER au 04 71 66 58 68.

RETOURNAC D'UNE GUERRE A L'AUTRE

Du 4 au 14 novembre :

Nous souhaitons mettre en place une exposition de photos sur les guerres et sur Retournac entre 1914 et 1945. Cette exposition n'aura pas lieu dans une salle mais dans tous les commerces ou auprès des artisans de Retournac qui le souhaitent. Un dépliant sera à votre disposition avec les noms des commerces et le thème des photos. Cette expo ne se réalisera que grâce à vos recherches et prêts de documents. Nous exposerons les photocopies des photos ou cartes agrandies, parfois avec le texte. A cette époque, la création d'objets par les soldats en repos s'appelait « **l'artisanat de tranchée** » ; si vous possédez de telles réalisations nous aurons plaisir à les mettre en vitrine. Cette manifestation aura lieu du 4 au 14 novembre et chaque jour il faudra trouver un élément qui habillera un mannequin en « soldat ».

Mardi 28 et mercredi 29 octobre de 14h à 17h, vous pouvez venir aider Martine BROSSIER du Service animation à préparer ce projet, rendez-vous à l'office de tourisme au 1^{er} étage. Pour les commerçants qui n'étaient pas à la dernière réunion mais qui souhaitent exposer, nous vous demandons de prévenir le service animation 04 71 58 43 92.

mercredi 5 novembre à 19h30 : prochaine réunion des commerçants et artisans

samedi 8 novembre : soirée du Retournac sportif à la filature

samedi 8 novembre : gala des Rangers au centre du Cros

mardi 11 novembre : commémoration du 11 novembre 1918

samedi 15 novembre 9h filature : réunion du calendrier des fêtes

samedi 15 novembre 17h filature : Assemblée générale de la FNACA

samedi 15 novembre salle des fêtes de Solignac : bal folklorique des parents d'élèves de Charrées

dimanche 16 novembre 10h30 espace scénique : assemblée générale de l'Amicale laïque

jeudi 20 novembre 20h30 mairie : conseil municipal de Retournac

vendredi 21 novembre 20h filature : loto parents élèves école publique groupe Jean Saby

samedi 22 novembre : bébés en fête à Retournac et Yssingeaux afin de saluer les naissances de l'année (plus de 30 bébés !)

samedi 29 novembre filature : assemblée générale AVCL (association Vousse Cottier Le Liard)

MUSIQUE LOISIRS

En partenariat avec la communauté de communes des suc :

formation musicale : cours le vendredi de 19h30 à 20h30

trompette : cours le vendredi après 20h30

batterie, percussions : le samedi à partir de 16h30

Cela permet à 5 enfants déjà inscrits à l'école de musique de la communauté de communes des suc d'avoir leur formation musicale sur Retournac, à un jeune en batterie d'avoir son cours à Retournac.

La Communauté de communes des suc pour l'année 2008/09 ne peut pas nous offrir davantage. Toutefois, compte tenu de la demande de musique des familles, nous allons alors permettre à des familles et à des intervenants musicaux d'être en relation afin que la musique reste sur notre commune. Deux enseignements différents, mais complémentaires : l'approche habituelle : formation en solfège la première année, cursus sur plusieurs années. L'autre plus ludique : donner d'abord envie et avoir du plaisir à jouer d'un instrument et comprendre à quoi sert l'apprentissage du solfège. Trouver 5 élèves en clarinette sur une commune de la grandeur d'Yssingeaux est toujours plus facile que d'en trouver 5 sur une plus petite ! Les élus de la communauté de communes devraient se poser plusieurs questions ? Nombre de places à l'école de musique d'après un prorata de population ? Est-ce judicieux de pénaliser les enfants qui n'habitent pas sur Yssingeaux ? La répartition des cours ne devraient-elle pas s'effectuer sur les différentes communes de la communauté par discipline ?

hors partenariat avec la communauté de communes des Suc :

Piano : cours le mercredi matin, rendez-vous mercredi 5 novembre à 9h30 pour rencontrer l'enseignant Pascal ROUSSET, choisir les horaires.

Accordéon chromatique : avec Patricia TROMBETTA,

guitare : pour les plus grands avec Fred GIRAUDET
(Violon)

Formation musicale

Retournac sur la radio : avec FM 43

Un contrat est passé avec FM 43 : du lundi au samedi, 3 fois par jour à 7h40, 10h40, 15h40 sur 102Mhz vous disposez des nouvelles de Retournac !

Prochain conseil municipal : jeudi 20 novembre 2008 à 20h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.